

Date : Mardi 7 Octobre 2025

Horaire : 19:00

1 PV de la séance du CM du 06.08.2025

Annexe - PV du 06.08.2025

2 Décision modificative n°1

Afin de rattrapper les annuités manquantes depuis 2016 (amortissement sur 30 ans), il convient de régulariser les comptes 023, 021, 042 et 040 d'un montant de 36 713,00 €.

Pour 2026, l'annuité s'élèvera à 9 117 € suite à cette rectification.

Annexe - DM1

3 Délibération - Convention de portage foncier par l'EPFL

Suite à la proposition d'achat de la parcelle n°524 section I, il est proposé de signer une convention avec l'EPFL afin d'assurer l'acquisition à l'amiable et assurer le portage foncier de ce bien.

Annexe - Convention portage EPFL

Projet de délibération

4 Délibération - MACS Contribution EPFL

Délibération portant sur l'approbation de la convention-type à intervenir entre MACS et chaque commune membre ayant pour objet de fixer le montant de la contribution communautaire à l'Établissement Public Foncier Local "Landes Foncier" et celui de chaque commune à MACS soit 1433.90 € nous concernant.

Projet de délibération

Annexe - Convention MACS EPFL - STE MARIE DE GOSSE

5 Délibération - PLH 2026-2032

Annexe - Présentation PLH COPIL

Projet de délibération

- 6 Délibération - Adoption du nouveau règlement intérieur de l'ALSH de Saint-Jean-de-Marsacq

Suite à quelques modifications apportées sur le règlement intérieur de l'ALSH dont l'application des nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2025, il est nécessaire de prendre une délibération pour l'adopter.

Annexe - Modification des tarifs

Annexe - Règlement intérieur septembre 2025

- 7 Délibération - Convention de mise à disposition du service d'aide au classement des archives

Suite à la maintenance de nos archives réalisée par le service du Centre de Gestion au printemps, nous avons reçu une proposition d'intervention complémentaire.

Cette intervention durerait 10 jours et a pour but d'accélérer sur le tri et le classement de nos archives relatives au patrimoine bâti, aux réseaux traversant la commune et aux autorisations de droit de sol sollicitées par les administrés.

Afin de valider le devis et signer la convention afférente, le Conseil municipal doit prendre une délibération.

Annexe - Convention service des archives

Annexe - Proposition d'intervention 2026-2027

- 8 Discussion - Prévoyance santé

Avant de délibérer lors de la prochaine réunion du Conseil municipal concernant la prévoyance santé, la Commune doit saisir le CST pour avis. Il est donc proposé au Conseil municipal d'échanger, afin de s'accorder sur le montant et les modalités de participation à la prévoyance santé.

Annexe - Présentation contrat collectif MNT - CDG

Annexe - Imprimé de saisine CST pour Prévoyance SANTE

9 Informations diverses

10 Pouvoir

Annexe